



MOTION

Auteur UDC, par Gwendoline Bourban, Kevin Pellouchoud, Damien Fumeaux et Nadine Reichen
Objet Pour un renforcement de la sécurité liée aux trottinettes électriques en Valais
Date 11/06/2026
Numéro 2026.06.234

L'usage des trottinettes électriques connaît une croissance rapide en Suisse et en Valais. Si ces engins représentent une alternative de mobilité intéressante, ils génèrent également une augmentation des accidents, des comportements dangereux et des difficultés d'identification en cas d'infraction. Un fait divers tragique survenus récemment à Lausanne, où un piéton a perdu la vie après avoir été percuté par une trottinette dont le conducteur a pris la fuite, a ravivé les inquiétudes quant à la sécurité des usagers vulnérables. Les corps de police soulignent régulièrement que l'absence d'identification des engins complique fortement les enquêtes et limite les possibilités de sanction.

La pratique du débridage (parfois proposée par des ateliers spécialisés) permet en outre à certaines trottinettes d'atteindre des vitesses largement supérieures aux limites légales, sans que les autorités ne disposent d'outils de contrôle efficaces. Les communes valaisannes, en particulier dans les zones piétonnes, touristiques ou densément fréquentées, sont confrontées à des problématiques croissantes liées à l'usage inapproprié de ces engins. Le canton, pour sa part, dispose de leviers importants pour renforcer la prévention, améliorer les contrôles, établir des statistiques fiables, coordonner les actions des communes et, le cas échéant d'interpeller la Confédération afin d'harmoniser le cadre légal.

Il convient également de rappeler que la circulation sur les trottoirs et le transport de deux personnes sur une trottinette électrique sont déjà interdits par le droit fédéral, mais que ces règles sont encore trop peu connues et insuffisamment respectées. Plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et l'Italie, ont renforcé leur cadre légal en introduisant des systèmes d'identification ou des exigences plus strictes pour l'usage de ces engins.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de :

1. Mettre en place un état des lieux cantonal complet, comprenant :
 - Le nombre d'accidents impliquant des trottinettes électriques.
 - La typologie des infractions constatées.
 - Les difficultés rencontrées par la police cantonale et les polices municipales.
2. Renforcer les mesures de prévention et d'information avec des campagnes rappelant les interdictions fédérales (circulation sur les trottoirs, transport de deux personnes, vitesse maximale) et des actions ciblées dans les zones piétonnes, touristiques et scolaires.

3. Intensifier les contrôles, en particulier avec des contrôles de vitesse. Des contrôles visant à faire respecter les interdictions fédérales existantes et une coordination canton-communes pour harmoniser les pratiques (zones interdites, signalisation, amendes)

4. Lutter contre le débridage en contrôlant les ateliers proposant des modifications.

Appliquer les sanctions prévues en cas de mise en circulation d'engins non conformes.

5. Examiner la mise en place d'un système cantonal d'identification unique délivré lors de l'achat ou de la mise en circulation, ainsi qu'un registre cantonal minimal permettant l'identification en cas d'infraction, sans préjuger des compétences fédérales en matière d'immatriculation.

6. Étudier les mesures répressives possibles en cas d'infractions graves, y compris, lorsque la base légale le permet, la saisie temporaire de l'engin, en veillant à la proportionnalité et à la protection des mineurs.

7. Interpeller la Confédération, si nécessaire, afin d'harmoniser le cadre légal suisse, d'examiner l'opportunité d'une identification nationale des trottinettes électriques, d'évaluer les catégories de permis applicables à ces engins et d'étudier l'introduction d'une obligation de permis G ou M pour l'usage des trottinettes électriques atteignant 25 km/h, à l'image de ce qui se pratique déjà pour les vélos électriques rapides jusqu'à 16 ans.

Sources : La Suisse devrait-elle immatriculer les trottinettes électriques, comme en Italie ? - 20 minutes